



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage du recrutement
et de la gestion

Département des enseignants chercheurs de santé

C. N. G.

CENTRE NATIONAL DE GESTION
DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES
PERSONNELS DE DIRECTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Réf : DGRH-D2025-006407

Arrêté portant mutation des professeurs des universités - praticiens hospitaliers dans les centres hospitaliers et universitaires

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
et

La directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

- VU le code de l'éducation, notamment l'article L 952-21 ;
- VU le décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment l'article 33 ;
- VU l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;
- VU l'arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;
- VU l'arrêté du 28 mai 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;
- VU Arrêté du 19 juin 2025 modifiant l'arrêté du 28 mai 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature - vague 2
- VU la demande des intéressés ;
- VU les avis émis par les instances universitaires et hospitalières concernées ;

Arrêtent

Article 1^{er}

Les professeurs des universités–praticiens hospitaliers dont les noms suivent sont mutés à compter du 1^{er} septembre 2025 dans les conditions ci-dessous indiquées :

Discipline	Nom - prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
4302 Radiologie et imagerie médicale	M. Omer EKER	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UFR de médecine) HOSPICES CIVILS DE LYON 4302 PUPH 0206	UNIVERSITE DE BORDEAUX CHU DE BORDEAUX GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN Service de neuro-imagerie diagnostique et thérapeutique 4203 PUPH 0243
4601 Epidémiologie, économie de la santé et prévention Discipline hospitalière : 4901 neurologie	Mme Stéphanie DEBETTE	UNIVERSITE DE BORDEAUX (UFR de médecine) CHU DE BORDEAUX 4601 PUPH 0019	SORBONNE UNIVERSITE AP-HP SORBONNE UNIVERSITE PITIE SALPETRIERE DMU ESPRIT Département santé publique 4601 PUPH 1832
4701 Hématologie ; transfusion (2 options) ; Option hématologie	Mme Lydie DA COSTA	PARIS CITE (UFR de médecine) CHU Robert Debré 4701 PUPH 1007	UNIVERSITE PARIS SACLAY AP-HP UNIVERSITE PARIS SACLAY BICETRE DMU BIOLOGIE GENETIQUE Service hématologie biologique 4701 PUPH 1029
4805 Médecine d'urgence	M. Pierre HAUSFATER	SORBONNE UNIVERSITE (UFR de médecine) AP-HP 4805 PUPH 1940	UNIVERSITE DE BORDEAUX CHU DE BORDEAUX GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN Service des Urgences adultes et de permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Pellegrin 4805 PUPH 0155
4805 Médecine d'urgence	M. Youri YORDANOV	SORBONNE UNIVERSITE (UFR de médecine) AP-HP HÔPITAL SAINT ANTOINE 4805 PUPH 1864	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 HOSPICES CIVILS DE LYON GHC HOPITAL EDOUARD HERRIOT Service des urgences et du SAMU 4805 PUPH 0206

Discipline	Nom - prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
5002 Chirurgie orthopédique et traumatologique	M. Thomas NERI	UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE (UFR de médecine) CHU DE SAINT-ETIENNE 5002 PUPH 0287	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 HOSPICES CIVILS DE LYON Groupement Hospitalier Sud Service de chirurgie orthopédique et traumatologique 5002 PUPH 0235
5102 Cardiologie	M. Fabrice BAUER	UNIVERSITE DE ROUEN (UFR de médecine) CHU DE ROUEN 5102 PUPH 0762	UNIVERSITE PARIS SACLAY AP-HP PARIS SACLAY ANTOINE BÉCLÈRE DMU CORREVE Service cardiologie 5102 PUPH 2129
5103 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	M. Jacques JOUGON	UNIVERSITE DE BORDEAUX (UFR de médecine) CHU DE BORDEAUX 5103 PUPH 1041	UNIVERSITE DES ANTILLES-GUYANE CHU DE MARTINIQUE HOPITAL PIERRE ZOBDA QUITMAN Service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire 5103 PUPH 0645
5404 Endocrinologie Diabétologie et maladies métaboliques	Mme Nadia SABBAH	UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE (UFR de médecine) CHU CAYENNE 5404 PUPH 0816	UNIVERSITE D'ORLEANS CHU D'ORLEANS Pôle médecine inflammatoire, infectieuse et longévité Service endocrinologie 5404 PUPH 0000

Article 2

Les professeurs des universités–praticiens hospitaliers dont les noms suivent font l'objet d'une mutation hospitalière à compter du 1^{er} septembre 2025 dans les conditions ci-dessous indiquées :

Discipline	Nom - prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques	M. Eric PASMANT	PARIS CITE (UFR de pharmacie) AH-HP HOPITAL COCHIN 82 PUPH 2594	PARIS CITE INSTITUT CURIE Service de génétique 82 PUPH 2594

Article 3

Les intéressé(e)s continueront à percevoir leur traitement universitaire actuel sur les crédits des emplois susvisés et percevront les émoluments hospitaliers afférents à leur grade.

Article 4

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les portails établissements et candidats de l'application Galaxie.

Fait, le 18/07/2025

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre
de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche,
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

La cheffe du département des
enseignants chercheurs de santé



Feryel KARROUCHA

La directrice générale du centre national de gestion
des praticiens hospitaliers et des personnels de direction
de la fonction publique hospitalière

Pour la directrice générale et par délégation,
La cheffe du département de gestion des Praticiens Hospitaliers



Séverine MASSON

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique ;
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite —c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision- vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger